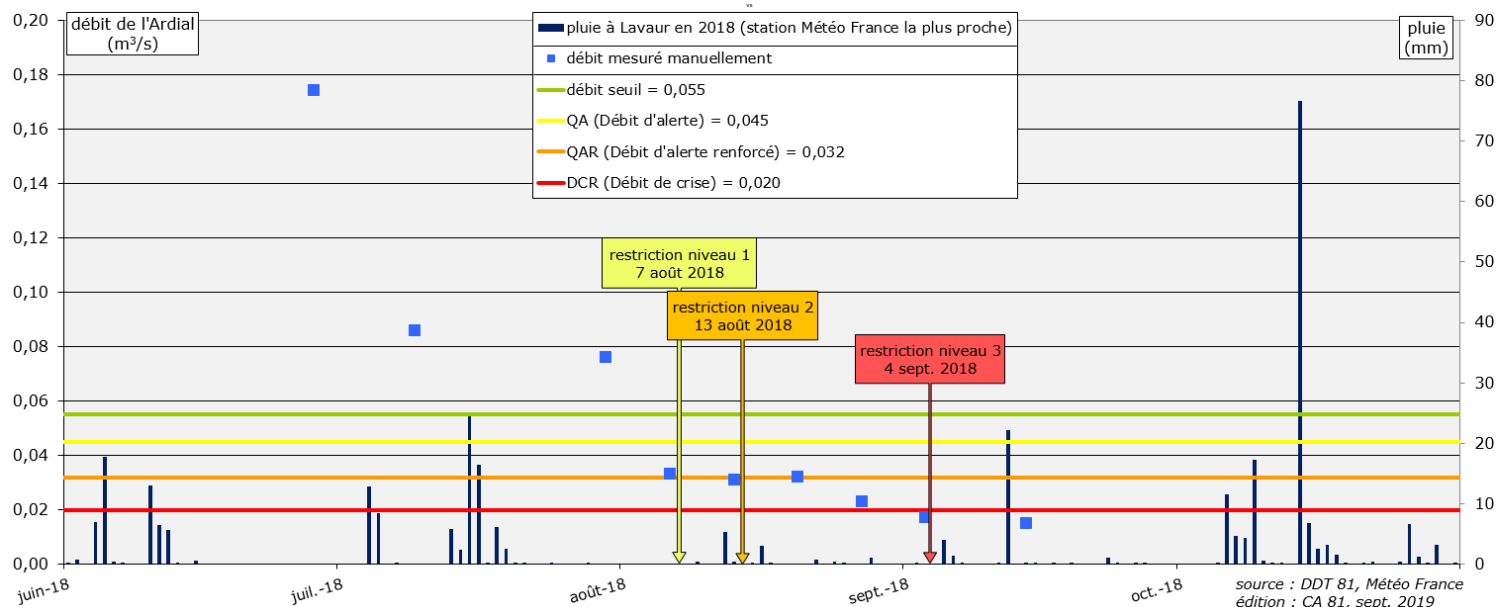


Débits moyens durant l'été 2018 : l'Ardial à Guitalens



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

| | |
|----------------------------------|-----------------------|
| cours d'eau et nappes connectées | 0,08 hm ³ |
| nappes déconnectées | 0,002 hm ³ |
| plans d'eau | 0,40 hm ³ |

pour la période d'été allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consultés dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

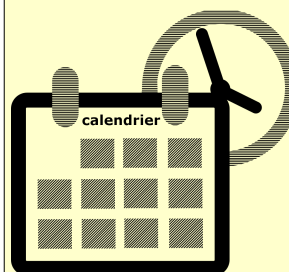
Un point sur les prélèvements en période d'été

| | En cours d'eau et nappes connectées | En nappes déconnectées |
|---|-------------------------------------|------------------------|
| nb de préleveurs irrigants potentiels | 4 | 1 |
| surface potentiellement irriguée (ha) | 40 | 4 |
| débit autorisé cumulé (m ³ /h) | 118 | 30 |
| volume autorisé (hm ³) | 0,04 | 0,002 |
| volume prélevé déclaré (hm ³) | 0,04 | 0,0004 |

Plans d'eau : 17 plans d'eau à usage agricole sont recensés pour un volume autorisé total de 0,32 hm³.

Volume de réserve : afin d'intégrer des demandes qui pourraient intervenir en cours de campagne, ou d'éventuels nouveaux irrigants, un volume de réserve a été acté : 8 000 m³ en cours d'eau et nappes d'accompagnement et 240 m³ en nappes déconnectées.

Les faits marquants



Organisation des prélèvements par tours d'eau

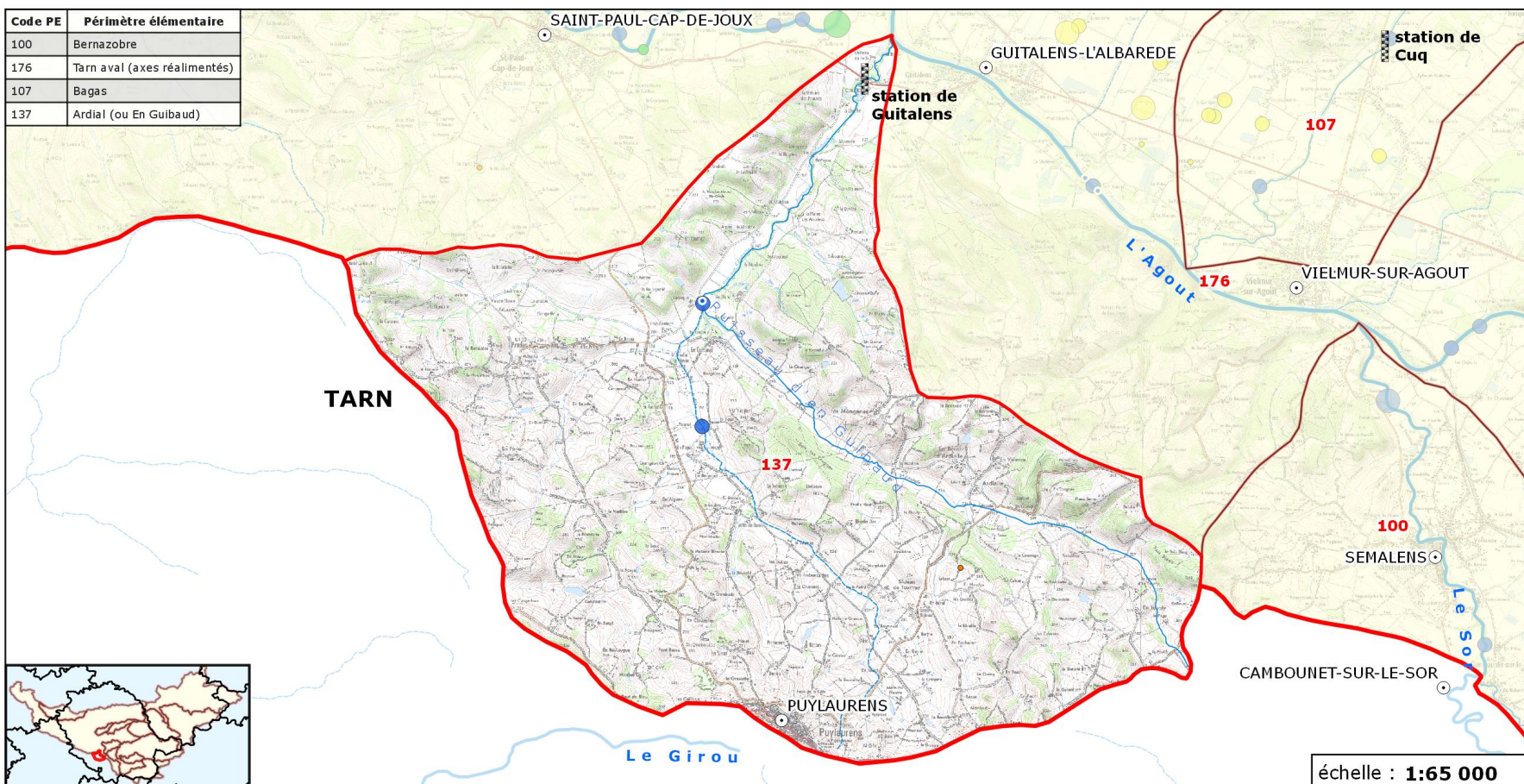
Chaque année, sur le périmètre élémentaire de l'Ardial, les prélèvements d'eau pour l'irrigation effectués en cours d'eau et nappes connectées sont gérés de manière à ce qu'ils ne se produisent pas tous en même temps.

Ainsi, un calendrier de tours d'eau est établi en concertation avec l'ensemble des irrigants et les Chambres d'agriculture, permettant de concilier les usages tout en préservant les milieux aquatiques, en échelonnant et lissant les débits prélevés tout au long de la semaine. Ce calendrier de tours d'eau est présenté au préfet pour approbation.

L'été de l'Ardial est toujours très marqué. En 2018, les interdictions de pompage (sauf cultures en dérogation), sont toutefois intervenues le 4 septembre, soit quasiment 3 mois plus tard qu'en 2017.

Le suivi des débits est assuré par des mesures manuelles, ponctuelles, réalisées par des agents de la DDT du Tarn, compte tenu de dysfonctionnements récurrents à la station de mesure automatique du débit installée en 2010 à Guitalens.

| Code PE | Périmètre élémentaire |
|---------|------------------------------|
| 100 | Bernazobre |
| 176 | Tarn aval (axes réalimentés) |
| 107 | Bagas |
| 137 | Ardial (ou En Guibaud) |



Organisme unique du sous-bassin Tarn :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2018

PE 137 - Ardial (ou En Guibaud)

édition : CA81, sept. 2019
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU Tarn territoire hors OU Tarn
- cours d'eau principaux
- communes principales
- stations débitmétriques

Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2018 :

(volumes exprimés en m³)

en cours d'eau

- 0 - 10000
- 10000 - 50000
- 50000 - 125000

en nappes connectées

- 0 - 10000
- 10000 - 50000
- 50000 - 109242

en nappes déconnectées

- 0 - 10000

prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.)

- 0 - 200000
- 200000 - 600000

Organisme Unique du sous-bassin Tarn

96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09

<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – outarn@tarn.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE